

## Le nom propre de personne tem

Les expressions ambiguës existent dans toutes les langues, particulièrement en français. Ce qui n'est pas propre est sale, aussi l'expression *nom propre* pourrait-elle sous-entendre l'existence de noms sales. Il n'en est rien. Un nom est dit propre quand il n'est pas commun. *Nom propre* est, en fait, l'abréviation de *nom en propre*. *Pays* est un nom commun ; il désigne le Togo, le Bénin, le Ghana, et bien d'autres territoires. Mais les noms *Togo*, *Ghana* et *Bénin* sont, eux, des noms propres, c'est-à-dire des noms que les pays ainsi désignés ont, chacun, « en propre »<sup>1</sup>. Un nom propre peut être un nom de divinité, de lieu, d'animal ou de personne. Dans une communauté culturelle, la dation (ou le choix) d'un nom propre à une personne est conditionnée par l'histoire et la culture de cette communauté. Comment donne-t-on (ou choisit-on) un nom propre de personne en pays tem ? Comment y distingue-t-on deux individus portant le même nom ? Sur ces quelques pages destinées au grand public, je vais essayer de répondre à ces questions avec le peu que je sais en tant membre de la communauté tem et y ayant vécu jusqu'à vingt ans.

### De la grossesse au septième jour de la naissance

Si la rondeur du ventre ne la trahissait pas, la femme tem cacherait volontiers sa grossesse jusqu'à l'accouchement. La grossesse, selon les croyances, attire toujours le mauvais œil. C'est dans le même esprit que l'on évite de choisir le nom à donner au futur enfant. Résultat, à sa naissance le nouveau-né n'a toujours pas de nom et le service d'état civil devra attendre. Attendre que le nouveau-né ait fait la preuve qu'il est venu en humain ordinaire, qu'il n'est pas un leurre ni une plaisanterie d'un mauvais génie. Il dispose, pour cela, de sept jours de survie. Pendant ce temps il est désigné au moyen de noms circonstanciels : soit *Afulum* (le-Blanc) parce que l'enfant noir naît blanc-gris, soit *Kidaaqe* (mot à mot *Ki da yiqe*, le-Sans-nom).

### Du septième jour après la naissance jusqu'à la puberté

La survie aux sept premiers jours de la naissance est la preuve que le nouveau-né est un bébé humain et, comme tel, il a droit à un nom propre. La dation du nom se fait aujourd'hui selon le rite musulman. Les parents choisissent un nom d'origine arabe, le communiquent aux marabouts du quartier qui viennent organiser, ce septième jour, la cérémonie de dation. Un bélier est immolé à l'occasion. Ainsi, l'enfant peut s'appeler, selon qu'il est garçon ou fille :

| Masc.                    |         | Fém.             |          |
|--------------------------|---------|------------------|----------|
| <i>Aqam</i> <sup>2</sup> | Adam    | <i>Abiiba</i>    | Abiba    |
| <i>Bukari</i>            | Boukari | <i>Aqama</i>     | Adama    |
| <i>Meɲmeɲ</i>            | Mohamed | <i>Amiina</i>    | Amina    |
| <i>Ɖaramaanu</i>         | Dermane | <i>Amiyetu</i>   | Amiétou  |
| <i>Moori</i>             | Morou   | <i>Laamotu</i>   | Lamatou  |
| <i>Saalfu</i>            | Salifou | <i>Maariyetu</i> | Mariétou |
| <i>Usufu</i>             | Issifou | <i>Salaama</i>   | Salama   |
| etc.                     |         | etc.             |          |

<sup>1</sup> Pour plus d'information sur le nom propre, consulter le site : <[http://fr.wikipedia.org/wiki/Nom\\_propre](http://fr.wikipedia.org/wiki/Nom_propre)>.

<sup>2</sup> Le nom d'origine arabe est déjà moulué dans les langues zarma ou hausa, langues des premiers convertisseurs à l'islam du pays tem.

ou encore, pour échapper aux noms formatés par le zarma ou le hausa considérés comme démodés :

| Masc.              |            | Fém.            |             |
|--------------------|------------|-----------------|-------------|
| <i>Buruwaani</i>   | Bourouane  | <i>Alisa</i>    | Alissa      |
| <i>Jimaaɗu</i>     | Djimadou   | <i>Asmaav</i>   | Asmaou      |
| <i>Luruwaani</i>   | Lourouane  | <i>Inɗu</i>     | Indou       |
| <i>Maha</i>        | Maha       | <i>Inifaav</i>  | Inichao     |
| <i>Manaafi</i>     | Manafi     | <i>Naawara</i>  | Nawara      |
| <i>Wasiu</i>       | Wassiou    | <i>Sabaiaɗu</i> | Sabaïatou   |
| <i>Salamaanv</i>   | Salamaanou | <i>Uda</i>      | Ouda        |
| <i>Zurukeneeni</i> | Zourkénéni | <i>Waijɗatu</i> | Waïdjidatou |
| etc.               |            | etc.            |             |

Selon le rite traditionnel, qui est en voie d'extinction, la dation du nom dépend des circonstances de la naissance. Si, suite à des difficultés d'enfanter, l'enfant a été sollicité auprès d'une divinité<sup>3</sup>, il portera le nom de la divinité tutélaire. Avec l'extinction progressive de cette pratique, on dispose de très peu de noms de ce type. On peut citer néanmoins :

| Masc.                   |         | Fém.           |        |
|-------------------------|---------|----------------|--------|
| <i>Ali</i> <sup>4</sup> | Ali     | <i>Agbooro</i> | Agboro |
| <i>Cɛɛɗire</i>          | Tchédré | <i>Apa</i>     | Agna   |
| <i>Kabvre</i>           | Kabrè   | <i>Barba</i>   | Barba  |
| <i>Koriko</i>           | Koriko  |                |        |
| <i>Sɔŋayi</i>           | Songhaï |                |        |

Il peut arriver que la divinité tutélaire ne soit pas tem ; quand c'est le cas, on lui attribue le nom de son ethnie d'appartenance. Les divinités *Kabvre* d'origine kabiyè et *Bariba* d'origine batonum en sont un exemple.

Pour un enfant né sans la sollicitation particulière d'une divinité, la dation du nom, selon le rite traditionnel, dépend du mode d'accouchement. Si le nouveau-né sort par le siège il aura pour nom *Isɔɔ* s'il est mâle et *Isɔɔgbaari*<sup>5</sup> s'il est femelle. S'il sort normalement, par la tête donc, les parents ont l'entière liberté de choix. Les noms libres les plus fréquents sont des noms proverbiaux, visant soit à conjurer les mauvais esprits sur la santé de l'enfant soit pour attirer le bon sort sur l'enfant, soit encore pour inviter le voisin à être moins mauvais. Dans ces conditions la distinction de sexe est neutralisée. C'est le cas des noms suivants :

|                    |             |                     |
|--------------------|-------------|---------------------|
| <i>Kaɗaawɔɔ</i>    | Kadawosso   | C'était mieux avant |
| <i>Sɔɔlɩŋgoobu</i> | Solingoobou | Aime ton prochain ! |
| <i>Laŋgoobu</i>    | Langobou    | Aide ton prochain ! |

<sup>3</sup> Les Tem croient en un dieu unique et céleste appelé *Usɔɔ*. Ils pratiquent le culte des ancêtres appelés *Aɗɗɗinaa*, Maîtres de la Terre (*Isɔɔ* étant le Maître des cieux) dont les plus illustres sont adorés comme des divinités et appelés, pour cela, *Lizasi* (*Lizɔɔ*, au singulier). Les termes *païen*, *animiste* ou *fétichiste* ne sont pas appropriés pour exprimer une telle croyance.

<sup>4</sup> Le nom *Ali* est d'origine arabe, donc, *a priori* musulman. L'ancêtre divinisé auquel il renvoie est Sonni Ali Ber, le célèbre Empereur du Songhaï du 16<sup>e</sup> s.

<sup>5</sup> Se dit aussi *Isɔɔgbaarv* (Celui/celle-qui-monte-au-ciel). Rien de particulièrement féminin dans ce nom. En fait *Isɔɔ* de garçon n'est qu'une abréviation du nom pour fille.

*Laarvnga*      Laarönga      Aie de la retenue dans tout acte envers ton prochain !  
*Disadama*      Dissadama      Soyons reconnaissants les uns envers les autres !  
*Kiraadtbowou*      Kiradibowou      Plus royaliste que le roi<sup>6</sup>

Mais quand le proverbe vise une personne particulière, par exemple la (future) coépouse, alors le nom est forcément féminin :

*Assobo*      Assobo      L'idiote lui est encore préférable

---

<sup>6</sup> Mot à mot, il n'est pas propriétaire de la maison mais il s'en fait maître. On pense aux animaux sauvages qui occupent des abris fabriqués par d'autres, plus faibles.